



## Contentia qui marcele au tel

Par **madoute**, le 30/11/2010 à 14:53

Bonjour,  
je touche une pension,d'invalidite de 660euros par contentia veut bloqué mon compte. tres malade , je me laisser aller aider moi S V P il me que les vont venir me saisir je suis ,fatigué que faire

Par **mimi493**, le 30/11/2010 à 15:31

Donnez des détails sur la dette : son origine, les dates (naissance de la dette, dernière fois où vous avez fait un remboursement)

Pour l'instant, rassurez-vous un peu : ce type de sociétés n'a le droit que de faire du recouvrement AMIABLE.

Par **Marion2**, le 30/11/2010 à 16:42

Bonjour,

Si Contentia vous harcèle au téléphone, ne répondez pas.

Est ce que le dernier versement que vous avez effectué date de plus de 2 ans, au bout de 2 ans il y a prescription).

Ils ne peuvent pas venir vous saisir.

Donnez la date de votre dernier versement et si effectivement il y a prescription, nous vous dirons comment procéder.

Par **mimi493**, le **30/11/2010** à **16:44**

attention, Marion, toutes les dettes ne se prescrivent pas en deux ans.

Par **Marion2**, le **30/11/2010** à **17:37**

Je le sais fort bien mimi...

Il est à noter que les agences de recouvrement comme CREDIREC, Contentia.... se chargent dans 98% des cas des impayés concernant les crédits à la consommation, les amendes dans le train ou les bus...

Par **mimi493**, le **30/11/2010** à **22:31**

oui c'est ce que je pensais aussi, mais c'était juste une précision, pour ne pas induire en erreur des lecteurs qui pourraient croire que leurs dettes à eux a une prescription forcément de deux ans.

Par **Marion2**, le **30/11/2010** à **22:53**

Vous avez raison mimi, merci.